

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BONIFACE

COMTÉ SAINT-MAURICE

Première séance de la session régulière du mois de mai 2014 du Conseil municipal de Saint-Boniface, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances, lundi le 5 mai 2014 à laquelle sont présents les conseillers (ère), Jean St-Louis, Marie-Paule Caron, Jonathan Pilon, Guy Laperrière, Louis Lemay, sous la Présidence de monsieur le Maire Claude Caron, formant quorum.

**ORDRE DU JOUR**

Rés. 82-14

**ADOPTION**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Pilon et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

Rés. 83-14

**ADOPTION PROCÈS-VERBAL**  
**SÉANCE RÉGULIÈRE - 7 AVRIL 2014**

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil municipal ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 7 avril 2014;

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Jean St-Louis et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 7 avril 2014 tel que rédigé.

Monsieur le conseiller Guy Laperrière se retire de la décision car il était absent lors de cette séance.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

**MODIFICATIONS RÉOLUTIONS NOS 188-13 & 221-13**

**RÉSOLUTION NO 188-13**

Rés. 84-14

**MODIFICATION**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean St-Louis et résolu que le Conseil municipal modifie la résolution no 188-13 adoptée à la séance régulière du 1er octobre 2013 en remplaçant les mots «aide financière» par «rétribution».

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

## **SUITE ITEM «MODIFICATIONS RÉOLUTIONS NOS 188-13 & 221-13»**

### **RÉSOLUTION NO 221-13**

Rés. 85-14

#### **MODIFICATION**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean St-Louis et résolu que le Conseil municipal modifie la résolution no 221-13 adoptée à la séance régulière du 11 novembre 2013 en enlevant le 4e alinéa de cette résolution soit :

«- 350.00 \$ à la Troupe Scout et Guide de Saint-Boniface pour les aider à défrayer les coûts occasionnés pour le ramassage des feuilles sur deux (2) journées, soit le 27 octobre et le 10 novembre 2013 dans le village de Saint-Boniface».

Et en ajoutant le sous-titre «**RÉTRIBUTION**» à la fin du sous-titre «**AIDE FINANCIÈRE**» et ajouter l'alinéa suivant à ce sous-titre :

«- 350.00 \$ à la Troupe Scout et Guide de Saint-Boniface à titre de rétribution pour les services rendus dans le cadre du projet de ramassage des feuilles effectué sur deux (2) journées, soit le 27 octobre et le 10 novembre 2013 dans le village de Saint-Boniface».

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

### **LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

Rés. 86-14

#### **APPROBATION**

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses des cadres et des autorisations de paiements de comptes du Directeur général et de la Secrétaire-Trésorière en regard des décisions prises dans le cadre de la séance régulière du 7 avril 2014;

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Pilon et résolu que le Conseil municipal approuve la liste des comptes payés et à payer dont copie a été remise à chacun des membres du Conseil avant la présente séance et d'autoriser leur paiement au montant de 302,328.53 \$ et que celle-ci est déposée dans les archives de la municipalité sous la cote temporaire ***CPT\LT\2014\05***.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

### **CORRESPONDANCE**

De la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, une lettre pour informer la municipalité que le contrat pour la vidange et le transport des boues de fosses septiques pour l'année 2014 a été octroyé à Vacuum Saint-Gabriel, le plus bas soumissionnaire conforme.

Du CN une lettre pour informer la municipalité de l'application d'herbicides pour l'entretien annuel des emprises ferroviaires pour l'année 2014.

## **SUITE ITEM «CORRESPONDANCE»**

Du Centre de la Petite Enfance, Le Jardin du Pipandor, une mise en demeure concernant des pertes encourues lors du refoulement d'égout survenu le 15 avril 2014 pour leur bâtisse située au 120 rue Langevin.

De la Commission de protection du territoire agricole du Québec, un compte rendu et orientation préliminaire du dossier de monsieur Daniel Lampron (Ferme Y. Lampron et Fils inc.) concernant une demande de morcellement du lot no 3 763 150 acquit de la Ferme la Fièvre ainsi que pour une utilisation du lot no 3 763 616 lui appartenant à des fins autres que l'agriculture soit pour le passage d'une ligne électrique afin d'alimenter son nouveau bâtiment agricole.

De monsieur David Beaudoin, une lettre de démission à titre de pompier volontaire de Saint-Boniface.

Rés. 87-14

## **ACCEPTATION - DÉMISSION**

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Paule Caron et résolu que le Conseil municipal accepte la démission de monsieur David Beaudoin à titre de pompier volontaire pour le Service des Incendies de Saint-Boniface à cause d'un manque de disponibilité.

## **ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

De la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, un chèque au montant de 1,200.00 \$ en vertu de l'entente loisirs et sports intervenue avec la Municipalité de Saint-Boniface ainsi qu'une copie certifiée conforme de la résolution no 2014-04-149 à cet effet.

De la MRC de Maskinongé, l'entrée en vigueur du règlement no 237-14 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC, afin d'y créer un nouveau secteur mixte et un nouvel îlot déstructuré à Louiseville, ainsi que d'y intégrer des dispositions relatives aux habitations saisonnières en zone agricole.

De la MRC de Maskinongé, une copie certifiée conforme de la résolution no 95-04-14 concernant l'adoption du règlement no 337-2013-07 de la municipalité afin d'abroger l'article 29.8 concernant l'épandage de boues et de résidus de pâtes et papiers.

Du Ministère des Transports du Québec, en vertu du décret 1176-2007, le rapport annuel d'inspection des ponts situés sur le réseau municipal détaillant les travaux d'entretien à réaliser sur ou aux abords de ceux-ci.

Des Demois'Ailes, dont le but est d'amasser des fonds au profit des maisons d'hébergement Le Far de Trois-Rivières et La Séjournelle de Shawinigan, une lettre de remerciements pour l'appui de la municipalité en ressources humaines lors de leur course du 4 mai 2014 dont le départ avait lieu à Saint-Boniface.

## ÉTATS FINANCIERS SEMESTRIELS

Rés. 88-14

### DÉPÔT

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laperrière et résolu que le Conseil municipal accepte, tel que requis en vertu du Code Municipal du Québec, le dépôt sous la cote temporaire **EFS\LT\2014\05** des états financiers semestriels par la Secrétaire-Trésorière de la municipalité, madame Maryse Grenier.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

### RUE STE-CÉCILE

Rés. 89-14

### DEMANDE - ACHAT DE TERRAIN

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Pilon et résolu que le Conseil municipal accepte la demande de monsieur Jonathan Béland pour l'achat d'une parcelle de terrain sur la rue Ste-Cécile d'une dimension de cent-cinquante-six (156) pieds par trente-neuf (39) pieds et d'une superficie de six mille quatre-vingt-quatre pieds carrés (6 084 pi<sup>2</sup>). Cette dernière est cédée en échange d'une contrepartie de vingt-cinq sous (0.25 \$) du pied carré (pi<sup>2</sup>), soit pour un montant total de mille cinq cent vingt et un dollars (1 521\$).

Il a été convenu avec l'acquéreur que les frais juridiques et d'arpentage liés au transfert seront assumés par ce dernier.

Par conséquent, le Conseil municipal autorise le Maire, monsieur Claude Caron, et la Secrétaire-Trésorière, madame Maryse Grenier, à signer les documents requis au nom de la municipalité.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

## CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

### DE SAINT-BONIFACE INC. (ARÉNA)

Rés. 90-14

### CAUTIONNEMENT

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation de Développement Communautaire de Saint-Boniface Inc. (aréna) désire obtenir un prêt d'une institution financière au montant de 450,000 \$ remboursable jusqu'en 2026;

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation de Développement Communautaire de Saint-Boniface Inc. (aréna) aura dans un avenir rapproché à investir pour moderniser certains de ses équipements;

**CONSIDÉRANT QUE** l'institution financière exige que la municipalité se rende caution de cette obligation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Jean St-Louis et résolu que la Municipalité de Saint-Boniface se porte caution en faveur de la Corporation de Développement Communautaire de Saint-Boniface Inc. (aréna) d'un montant de 450,000 \$ pour douze (12) ans selon les termes et conditions mentionnés dans la convention de cautionnement joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante sous l'annexe «Convention de cautionnement aréna 2014» déposée sous la cote temporaire **CCA\LT\2014**.

## **SUITE ITEM «RÉS. 90-14/CAUTIONNEMENT ARÉNA»**

Il est également résolu que le Conseil municipal autorise le Maire, monsieur Claude Caron, et le Directeur général, monsieur Jacques Caron, à signer les documents requis au nom de la municipalité.

Il est également résolu que la municipalité demande au Ministre des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire l'autorisation de se rendre caution de cette obligation.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

### **EXTRAIT DE L'ANNEXE**

#### **Convention de cautionnement intervenue entre la Municipalité de Saint-Boniface et la Corporation de Développement Communautaire de Saint-Boniface Inc. (aréna) – version 2014**

En contrepartie de son cautionnement, la Municipalité de Saint-Boniface demande à la Corporation de Développement Communautaire de Saint-Boniface Inc. de lui soumettre :

- Sur une base annuelle, son budget de fonctionnement, son budget de caisse ainsi que son plan d'immobilisations triennal.
- Sur une base trimestrielle, un état comparatif des dépenses réelles versus son budget.
- Sur une base annuelle, ses états financiers.

Il est également demandé que lui soit soumis pour approbation les documents (incluant les plans lorsque applicable) à l'appui des dépenses en investissement de dix mille dollars (10,000 \$) ou plus.

La Corporation de Développement Communautaire de Saint-Boniface Inc. pourra toutefois se soustraire à cette dernière obligation dans le cas où l'investissement serait de nature urgente, la notion d'urgence étant définie comme susceptible de compromettre la poursuite à court terme des activités de l'aréna.

AMENDÉ PAR  
RÉS. 97-14  
02-06-14  
M.G. J.D.

Le présent cautionnement étant autorisé pour un montant supérieur au montant nécessaire pour couvrir le solde de la dette à refinancer, il est entendu que le cautionnement excédentaire n'est valide que suite à une approbation par résolution du Conseil municipal.

Considérant que la modification du précédent cautionnement est provoqué par le prêt relié à l'achat d'un entrepôt devant être revendu, il est demandé à la Corporation de Développement Communautaire de Saint-Boniface Inc. de procéder au remboursement de sa dette d'un montant équivalent au produit de la vente lorsque celle-ci aura lieu ou d'investir la somme à titre de capital dans un autre projet d'investissement.

## **COURSE LES DEMOIS' AILES**

### **EMPLOYÉS POUR SÉCURITÉ**

Le Maire, monsieur Claude Caron informe la population à l'effet que le Conseil municipal a autorisé un appui en ressources humaines aux Demois'Ailes pour la gestion de la sécurité lors de leur activité caritative tenue à Saint-Boniface le 4 mai dernier.

## **ÂGE D'OR SAINT-BONIFACE**

Rés. 91-14

### **SUBVENTION - PROJET DE RÉFECTION DU BLOC SANITAIRE ET DU PORTIQUE**

**CONSIDÉRANT** que le Club de l'Âge d'Or de Saint-Boniface est un organisme de petite taille ne disposant pas du fonds de roulement nécessaire à la réalisation d'un projet d'investissement majeur;

**CONSIDÉRANT** la vétusté manifeste du bloc sanitaire et du portique connexes à leur salle de rencontre et par conséquent, la nécessité des travaux d'investissement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Pilon et résolu :

**QUE** le Conseil municipal accorde une subvention au Club de l'Âge d'Or de Saint-Boniface au montant de cinq mille cinq cent quatre-vingt-huit dollars (5 588 \$) pour la phase 1 de son projet réalisée en 2013.

**QUE** le Conseil municipal accorde une avance de subvention au Club de l'Âge d'Or de Saint-Boniface pour un montant de soixante mille dollars (60 000 \$) correspondant à une partie de sa contribution à la phase 2 du projet devant être réalisée en 2014.

Cette avance sera convertie en subvention au terme du projet en regard des coûts réels. Advenant que l'avance soit supérieure aux coûts non autrement financés, l'excédent sera déduit de la subvention finale et devra être remboursé à la municipalité.

### **ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

## **MOUVEMENT SCOUTS**

Rés. 92-14

### **DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT**

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laperrière et résolu que le Conseil municipal accepte de défrayer le coût du déneigement au montant de cinq cents dollars (500 \$) concernant le stationnement aménagé par le Mouvement Scouts sur le Chemin du Lac Héroux, celui-ci étant destiné au grand public désirant profiter des sentiers de raquettes du Parc récréo-touristique Héritage Carcajou.

### **ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

## **CUEILLETTE ET VALORISATION DES ENCOMBRANTS**

Le Directeur général, monsieur Jacques Caron donne des informations concernant la réalisation et la mise en place d'un projet de cueillette et valorisation des encombrants pour l'ensemble des municipalités de la MRC de Maskinongé par Collecte Pro.

## VARIA

### • ORGANISMES

Rés. 93-14

#### AIDE FINANCIÈRE

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Paule Caron et résolu que le Conseil municipal accorde une aide financière de :

- 2,120.00 \$ au Mouvement Scouts pour l'aider à défrayer les coûts d'inscription des cinquante-trois (53) jeunes mineurs inscrits pour la saison 2013-2014 soit 40.00 \$/chacun.

#### ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

### • CAMP URGENCE 911

Madame la conseillère Marie-Paule Caron informe le citoyens qu'un budget de mille dollars (1 000 \$) initialement affecté aux activités de loisirs diverses a été réservé pour le Camp Urgence 911 organisé conjointement par monsieur Daniel Isabelle du Service des Incendies et par madame Céline Lemay du Service des Loisirs de la municipalité.

### • VIRÉE À VÉLO - CSSS DE L'ÉNERGIE

Monsieur le conseiller Guy Laperrière invite les citoyens à venir assister à l'arrivée de la virée à vélo organisée par le CSSS de l'Énergie qui aura lieu le 18 mai prochain aux alentours de 10h30 au Parc des Synergies ou à l'aréna de Saint-Boniface selon la température.

### • DÉJEUNER DU MAIRE

Monsieur le Maire, Claude Caron invite les citoyens à participer aux activités combinées du Déjeuner du Maire et de la journée de remise des petits arbres qui auront lieu le 17 mai prochain au gymnase de l'Hôtel de Ville à partir de 9h00.

## CLÔTURE DE LA SÉANCE

Rés. 94-14

### ADOPTION

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laperrière et résolu que cette séance soit close.

#### ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

---

Maire

---

Secrétaire-Trésorière